



PORTS-sur-Vienne, le 26 septembre 2020

**Aux abonnés
du réseau collectif d'assainissement
non-mensualisés**

Objet : Mensualisation de la redevance d'assainissement collectif.

En 2015, le service de mensualisation de la redevance d'assainissement collectif a été mis en place par la municipalité afin d'aider à l'étalement du paiement de la facture annuelle.

Aujourd'hui, 32% des abonnés ont opté pour la mensualisation avec une charge variable, selon les cas, qui s'observe sur une fourchette de prélèvement de 17 à 46 € par mois ; soit une fourchette de redevance de 170 € à 460 € par an.

Cette facture annuelle est établie, depuis la mise en service du réseau d'assainissement collectif en 2005, à partir de trois éléments :

1. l'abonnement annuel,
2. la consommation d'eau
3. la taxe de l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux.

Compte tenu des relevés du syndicat d'adduction d'eau qui s'opèrent deux fois par an (en juin et en décembre), le montant de la redevance d'assainissement est établi en fin d'année.

Ainsi la facture de 2020 a été élaborée à partir des relevés de décembre 2019 et de juin 2020.

La mise en place de la mensualisation peut être opérationnelle à compter du mois de mars 2021.

Le prélèvement s'effectue sur 10 mois à compter du mois de mars, avec un ajustement en décembre en fonction des consommations d'eau.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si la mensualisation vous intéresse, merci de nous le faire savoir avant le 30 novembre 2020, délais de rigueur.

- Soit en vous déplaçant au secrétariat de mairie ouvert tous les matins de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h, et une fois par mois, le jeudi jusqu'à 19h.
- Soit en faisant parvenir un mail à la mairie : mairie-ports-37@ports-37.com
- Soit en complétant le formulaire sur le site internet de la commune www.ports-37.com rubrique [« assainissement collectif »](#)

En vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Daniel BOUJAUD

